



# Assemblée générale

Distr. générale  
19 mai 2021  
Français  
Original : anglais

**Commission des Nations Unies  
pour le droit commercial international**  
Cinquante-quatrième session  
Vienne, 28 juin-16 juillet 2021

## Coordination et coopération

### Organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales invitées aux sessions de la CNUDCI et de ses groupes de travail

#### Note du Secrétariat

1. La Commission se rappellera peut-être qu'entre sa quarante-quatrième et sa cinquantième session, de 2011 à 2017, elle avait entendu des rapports oraux du secrétariat sur les organisations intergouvernementales et non gouvernementales invitées à ses sessions<sup>1</sup>. À sa quarante-huitième session, en 2015, elle avait prié le secrétariat d'inclure dans le rapport oral qu'il lui présentait sur les organisations invitées à ses sessions des commentaires sur la manière dont ces organisations satisfaisaient aux critères qu'il appliquait pour décider d'inviter des organisations non gouvernementales<sup>2</sup>. À sa quarante-neuvième session, en 2016, elle s'était félicitée du rapport détaillé et instructif que le secrétariat lui avait présenté pour donner suite à cette requête<sup>3</sup>. À sa cinquantième session, en 2017, elle avait prié le secrétariat de lui fournir par écrit aux sessions suivantes des informations sur les organisations intergouvernementales et non gouvernementales invitées à ses sessions<sup>4</sup>. La présente note fait suite à cette demande et porte sur la période comprise entre le début de la cinquante-troisième session de la CNUDCI (Vienne, en ligne, 6-17 juillet 2020 et 14-18 septembre 2020) et la date de la présente note.

2. Les critères et procédures à appliquer pour inviter des organisations intergouvernementales et non gouvernementales aux sessions de la CNUDCI et à celles de ses groupes de travail sont disponibles sur le site Web de la CNUDCI à l'adresse : <https://uncitral.un.org/fr/about/faq/methods>.

<sup>1</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-sixième session, Supplément n° 17 (A/66/17), par. 288 à 298 ; *ibid.*, soixante-septième session, Supplément n° 17 (A/67/17), par. 174 à 178 ; *ibid.*, soixante-huitième session, Supplément n° 17 (A/68/17), par. 257 à 261 ; *ibid.*, soixante-neuvième session, Supplément n° 17 (A/69/17), par. 205 à 207 ; *ibid.*, soixante-dixième session, Supplément n° 17 (A/70/17), par. 279 à 281 ; *ibid.*, soixante et onzième session, Supplément n° 17 (A/71/17), par. 286 à 290 ; et *ibid.*, soixante-douzième session, Supplément n° 17 (A/72/17), par. 360 à 364.

<sup>2</sup> *Ibid.*, soixante-dixième session, Supplément n° 17 (A/70/17), par. 280.

<sup>3</sup> *Ibid.*, soixante et onzième session, Supplément n° 17 (A/71/17), par. 290.

<sup>4</sup> *Ibid.*, soixante-douzième session, Supplément n° 17 (A/72/17), par. 364.



3. Depuis la cinquante-troisième session de la Commission, en 2020, aucune nouvelle organisation intergouvernementale (OIG) n'a été ajoutée à la liste des OIG invitées aux sessions de la CNUDCI et à celles de ses groupes de travail.

4. Le secrétariat de la CNUDCI a estimé que les organisations non gouvernementales (ONG) suivantes, qui avaient demandé à être invitées aux sessions de la CNUDCI et de ses groupes de travail, remplissaient les critères d'admissibilité voulus et il les avait donc ajoutées à la liste des ONG invitées aux sessions de la CNUDCI et de ses groupes de travail (énumérées dans l'ordre chronologique de leur demande)<sup>5</sup> : Max Planck Institute for Comparative Public Law and International Law ([www.mpil.de](http://www.mpil.de)) ; Chambre de commerce des États-Unis d'Amérique (<https://www.uschamber.com/international-affairs-division>) ; Association ukrainienne d'arbitrage ([www.arbitration.kiev.ua](http://www.arbitration.kiev.ua)) ; Allerhand Institut ([www.allerhand.pl](http://www.allerhand.pl)) ; et Institut israélien d'arbitrage commercial ([www.borerut.com](http://www.borerut.com)).

5. D'autres modifications ont été apportées à cette liste pour tenir compte du changement de nom de telle ou telle organisation<sup>6</sup> ou du changement de statut d'invitation d'une organisation donnée aux sessions des groupes de travail<sup>7</sup>.

6. Les ONG suivantes, toutes deux du Paraguay, ont également demandé à être invitées aux sessions de la CNUDCI et de ses groupes de travail : Centro de Derecho Empresarial et Centro de Estudios de Derecho Marítimo. Le secrétariat de la CNUDCI a estimé qu'elles ne remplissaient pas les critères d'admissibilité voulus puisqu'elles n'étaient pas considérées comme ayant une composition et une vocation internationales et, par conséquent, il n'a pas donné suite à leur demande.

7. Outre les ONG figurant comme invitées aux sessions du Groupe de travail III (Réforme du règlement des différends entre investisseurs et États) sur la liste des ONG invitées aux sessions de la CNUDCI et de ses groupes de travail, le secrétariat a estimé que certaines ONG et autres entités supplémentaires pourraient apporter des contributions utiles aux travaux de ce Groupe de travail au stade actuel de ses délibérations. En raison du caractère universitaire ou syndical de ces ONG et autres entités, ou parce que leur compétence et leur expérience ne concernent qu'indirectement les autres domaines de travail de la CNUDCI, le secrétariat n'a pas été en mesure de les ajouter à la liste des ONG invitées aux sessions de la CNUDCI et de ses groupes de travail. Ces entités ont été inscrites sur une liste spéciale d'ONG et d'autres entités supplémentaires invitées aux sessions du Groupe de travail III tant qu'il se consacrerait à la réforme du RDIE (voir le tableau ci-dessous). Le secrétariat détermine s'il est nécessaire de les inviter aux futures sessions du Groupe en fonction des besoins de ce dernier à un moment précis<sup>8</sup>. Ces ONG et autres entités

<sup>5</sup> Le tableau portant cet intitulé dresse la liste des ONG invitées à toutes les sessions annuelles de la Commission. Les organisations dont les noms y figurent en gras sont également invitées à participer en tant qu'observatrices aux débats sur tous les sujets actuellement confiés aux groupes de travail de la CNUDCI. La sixième colonne recense les organisations qui sont invitées à participer en tant qu'observatrices aux débats portant sur certains des sujets actuellement confiés à des groupes de travail de la CNUDCI, tandis que la septième colonne recense les organisations qui, par le passé, ont été invitées aux sessions de groupes de travail de la CNUDCI et y ont participé.

<sup>6</sup> Le Council of Notariats of the European Union/Conseil des Notariats de l'Union Européenne (CNUE) a changé son nom en Notaries of Europe/Notaires d'Europe (voir n° 81) ; le Queen Mary College, Université de Londres, a changé de nom et est devenu le Queen Mary University of London (voir n° 223).

<sup>7</sup> Le Jerusalem Arbitration Center (JAC, anciennement n° 181) a été retiré de la liste car il n'existe plus.

<sup>8</sup> Pour ce faire, le secrétariat tient compte de l'évolution du mandat du Groupe de travail et de la nécessité d'assurer une représentation équilibrée des principaux points de vue ou intérêts dans les domaines concernés entre toutes les régions du monde. Il doit également prendre en considération les difficultés d'ordre logistique rencontrées pour donner satisfaction à toutes les organisations qui souhaitent participer aux sessions du Groupe de travail. En particulier, la capacité d'accueil limitée de la salle de conférence affectée à la session du Groupe de travail peut contraindre le secrétariat à exercer son pouvoir discrétionnaire lorsqu'il sélectionne les ONG et les autres entités qui répondent le mieux aux critères d'invitation.

supplémentaires ne sont pas invitées aux sessions annuelles de la CNUDCI et il n'est pas non plus envisagé de les inviter à celles de ses autres groupes de travail. Il peut toutefois être envisagé de les inviter aux sessions annuelles de la Commission auxquelles seront examinés un ou plusieurs instruments relatifs à la réforme du RDIE.

<i>Sigle ou acronyme</i>	<i>Nom complet de l'organisation</i>	<i>Site Web</i>
ACILP	African Center of International Law Practice	<a href="http://www.acilp.org/">www.acilp.org/</a>
AAIL	Asian Academy of International Law	<a href="http://www.aail.org">www.aail.org</a>
BIICL	British Institute of International and Comparative Law	<a href="http://www.biicl.org/">www.biicl.org/</a>
CIL	Centre de droit international de l'Université nationale de Singapour	<a href="http://www.cil.nus.edu.sg">www.cil.nus.edu.sg</a>
SOMO	Centre for Research on Multinational Corporations	<a href="http://www.somo.nl">www.somo.nl</a>
ClientEarth	ClientEarth	<a href="http://www.clientearth.org">www.clientearth.org</a>
CCSI	Columbia Center on Sustainable Investment	<a href="http://ccsi.columbia.edu/">ccsi.columbia.edu/</a>
CUTS International	Consumer Unity and Trust Society	<a href="http://www.cuts-international.org">www.cuts-international.org</a>
EFILA	Fédération européenne pour le droit des investissements et l'arbitrage	<a href="http://www.efila.org">www.efila.org</a>
T&E	Fédération européenne pour le transport et l'environnement	<a href="http://www.transportenvironment.org">www.transportenvironment.org</a>
SEDI	Société européenne de droit international	<a href="http://www.esil-sedi.eu">www.esil-sedi.eu</a>
CES	Confédération européenne des syndicats	<a href="http://www.etuc.org">www.etuc.org</a>
FOEI	Amis de la Terre international	<a href="http://www.foei.org">www.foei.org</a>
CIDS	Geneva Center for International Dispute Settlement	<a href="http://www.mids.ch">www.mids.ch</a>
iCourts	iCourts	<a href="http://www.jura.ku.dk/icourts">www.jura.ku.dk/icourts</a>
IAM	Institut Afrique Monde	<a href="http://www.institutafriquemonde.org">www.institutafriquemonde.org</a>
CAIL/ITA	Institute for Transnational Arbitration du Center for American and International Law	<a href="http://www.cailaw.org">www.cailaw.org</a>
IEA	Instituto Ecuatoriano de Arbitraje	<a href="http://www.iea.ec">www.iea.ec</a>
CICDD	Centre international de commerce et de développement durable	<a href="http://www.ictsd.org">www.ictsd.org</a>
IIED	Institut international pour l'environnement et le développement	<a href="http://www.iied.org">www.iied.org</a>
CSI	Confédération syndicale internationale	<a href="http://www.ituc-csi.org">www.ituc-csi.org</a>
PluriCourts	PluriCourts	<a href="http://www.jus.uio.no/pluricourts">www.jus.uio.no/pluricourts</a>
SIMC	Singapore International Mediation Centre	<a href="http://www.simc.com.sg">www.simc.com.sg</a>
USCIB	United States Council for International Business	<a href="http://www.uscib.org">www.uscib.org</a>

8. La Commission pourra décider d'ajouter certaines ou l'ensemble des entités qui figurent dans le tableau ci-dessus à la liste des ONG invitées à ses sessions et à celles de ses groupes de travail.